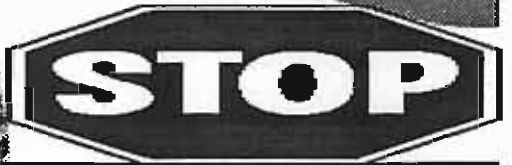




**C.P.E.P.E.S.C.**

# POLLU-



# STOP

**Karst & Environnement Souterrain**

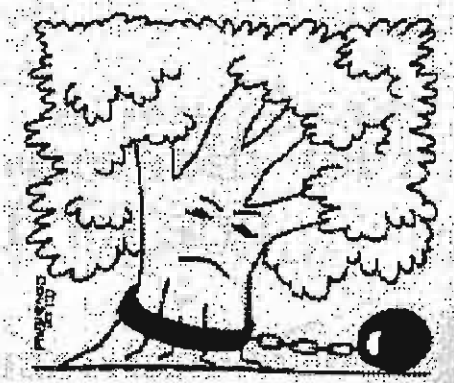
N°47 Décembre 1994

**REABONNEMENT EN  
PAGE 3 !**

ISSN 0754-9385

## *Après Les Ministres Ripous... LE CARTEL DES BETONNEURS !*

**Accusé D'Avoir Truqué Pour 15 Milliards De Marchés De Travaux Publics...**



Et l'on reparle de la **LYONNAISE DES EAUX**, de la **CGE** et de **BOUYGUES**.

Ces trois groupes figurent en 1<sup>er</sup> place d'un "véritable syndicat occulte du

BTP" dont un "rapport explosif" encore confidentiel réalisé par les enquêteurs du Conseil de la Concurrence.

**B**ETONNEURS  
**T**OUS  
**P**OURRIS ?

Sans compter les faits couverts par la prescription triennale, 27 griefs ont été signifiés par les services de la concurrence à 50 entreprises !

C'est le **CANARD ENCHAINE**, évidemment toujours bien informé, qui dans son numéro du 14 décembre 1994 révèle l'affaire en y consacrant une page complète.

Ainsi les attributions de très nom-

breux marchés publics, ont été effectuées sans mise en concurrence réelle.

Lors de réunions occultes, les grandes sociétés de Travaux Publics se seraient partagées le gâteau avant même toute soumission.

Elles remettaient ensuite des offres à des prix bidons, ce qui permettait d'obtenir les travaux au prix le plus élevé au détriment du contribuable ou de la SNCF comme dans le cas du TGV.

Le tripatouillage de la répartition des marchés aurait commencé dès 1988 avec la "complicité de responsables de la SNCF" ; sont visés **BOUYGUES**, la **LYONNAISE DES EAUX DUMEZ**, les groupes **CAMPENON-BERNARD** et **BALLOT**, filiales



**MOBILISATION GENERALE CONTRE LE  
PROJET DE GRAND CANAL RHIN-RHONE !  
NON AUX BETONNEURS !  
LES 1<sup>ER</sup> & 2 AVRIL 1995 A BESANCON  
(CAPITALE ANTI-CANAL)  
RENSEIGNEMENTS AU 81 83 11 91**



de la Compagnie Générale des Eaux, les GRANDS TRAVAUX DE MARSEILLE (Lyonnaise des Eaux), la SOGEA (Générale des Eaux), l'entreprise FOUGEROLLES (SAE et Générale des Eaux).

A ces pratiques de concussion s'ajoutent parfois des manoeuvres, menaces, promesses, pots de vins, et enfin modifications d'offres déposées comme en a été victime une Société Italienne CONDOTTE D'ACQUA. Elle n'a pu obtenir le seul lot à laquelle elle était la meilleur candidate sur les 50 que comportait le marché public de la réalisation de la bretelle TGV Nord-Est de PARIS.

Le PONT DE NORMANDIE près du HAVRE aurait lui aussi coûté plus cher au contribuable du fait d'un club secret "le club des spécialistes" composé de BOUYGUES, LA LYONNAISE et la GENERALE DES EAUX et... LA SA FOUGEROLLE qui volontairement passe la main et "recevra en récompense, une part importante de la construction du futur pont de GENNEVILLIER".

### Les B.T.P. LOCAUX Sont Ils Plus Vertueux ?

Nous avons déjà relevé il y a quelques mois dans le bulletin officiel de la concurrence les prix des ententes illégales d'entreprises concernant des travaux effectués dans l'Est de la France, notamment dans le Doubs (travaux essentiellement routiers).

On peut donc en conclure, qu'aucune région de France n'échappe au phénomène !

Reste que jusqu'à ce jour, peu d'élus

### Le Système BARRE

Après la "Machine CARIGNON", le "SYSTEME BARRE" :

"Il suffit de rendre les magouilles légales !!"

n'ont soulevé ces problèmes, peut-être sont-ils dupes, plus vraisemblablement, ils y trouvent leur compte !

Certaines pratiques d'ailleurs expliqueraient les "liens de bienveillance" dont bénéficient certaines entreprises face aux réactions musclées.

On reliera avec attention la lettre de Liliane MONNOT dans le dernier "Pollu-Stop" sur la mascarade qu'est devenue la Commission Départementale des Carrières dans le Doubs.

On se souviendra qu'il y a environ un an, obligée de stopper leur travaux à LABERGEMENT DU NAVOIS, par une mesure de sursis à exécution prononcée par le T.A. à la demande d'une association du village, les camionneurs des entreprises de Travaux Publics avaient sur ordre de leurs patrons manifesté bruyamment en ville autour du Tribunal et de la Préfecture.

On se souviendra des réactions vives

dans la presse du lobby des bétonneurs et des élus dont certains ont d'ailleurs la double casquette !

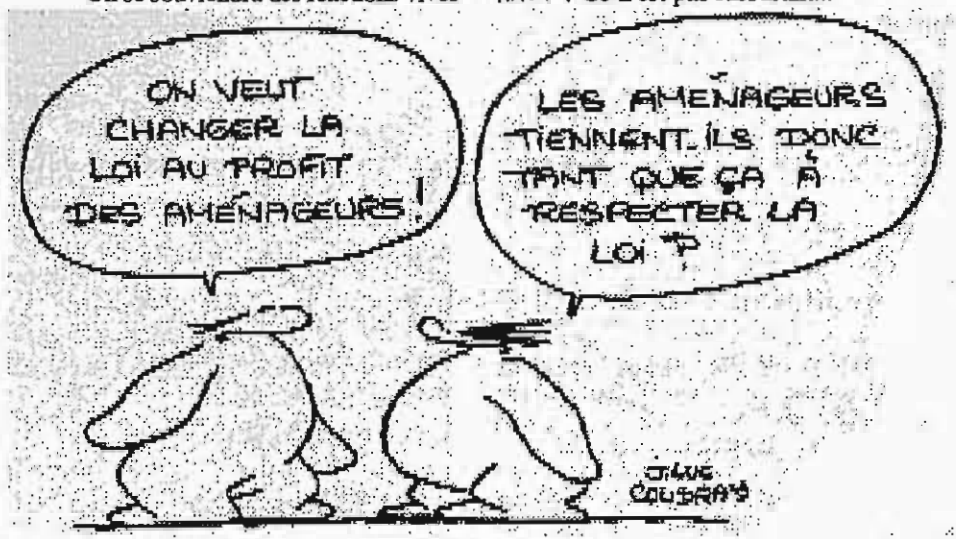
Tout cela n'a certainement pas été sans influences sur le rejet par le T.A. de la demande d'annulation de l'autorisation des travaux présentée par l'association de LABERGEMENT. En effet quand le T.A. donne le sursis à exécution, l'annulation ne fait en principe pas de doute.

Il y a aujourd'hui partout un double langage :

- on publie des programmes d'environnement, des déclarations de bonnes intentions etc... (comme pour la lutte contre la pauvreté)

- et l'on fait l'inverse sans tenir compte des réalités et des hommes, seulement des lobbies et des pouvoirs financiers.

Il est vrai que les pouvoirs locaux ne font que suivre l'EXEMPLE VENU DE PLUS HAUT ! Ce n'est pas rassurant...



La mise en application pratique de ce grand principe n'a pas entraîné Raymond BARRE (Président de la très démocratique et populaire association pour la liaison Méditerranée-Mer du Nord) relayé par BALLADUR a proposé un amendement à

l'article 15 de la loi PASQUA sur l'aménagement du territoire pour faire payer à EDF, la construction du Grand Canal !

Il a même certifié notre économiste de poids que "ce ne serait pas le consommateur qui paierait".

## Le Maire De DESERVILLERS Est Condamné !

LE LAXISME D'UN ELU EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT SANCTIONNE :

Double première judiciaire en Franche-Comté.

Un maire a été condamné à un mois de prison avec sursis pour la pollution d'une rivière par les égouts de sa commune.

Les effluents déversés dans un trou près du village, rejoignaient un cours d'eau

souterrain pour polluer la source de la rivière 6 km plus loin.

Se fondant sur les résultats d'une expertise judiciaire démontrant la dégradation de la rivière particulièrement au niveau piscicole, le tribunal, à fait application de l'article L. 232-2 du nouveau code rural.

En soulignant que malgré plus de 10 ans d'intervention d'une association de protection de la nature, il n'avait pas fait

usage de ses pouvoirs de police pour réduire ou supprimer la pollution.

Le tribunal a condamné en outre le maire à verser 10 000 f à l'association pour ses frais de justice.

LA POLLUTION QUI RESURGE :

En été la Source du Verneau pourtant site classé, ressemble souvent à un cloaque : eaux brunes envahies par les algues et parfois puantes. Les truites de la



petite rivière ont depuis longtemps déserté les lieux.

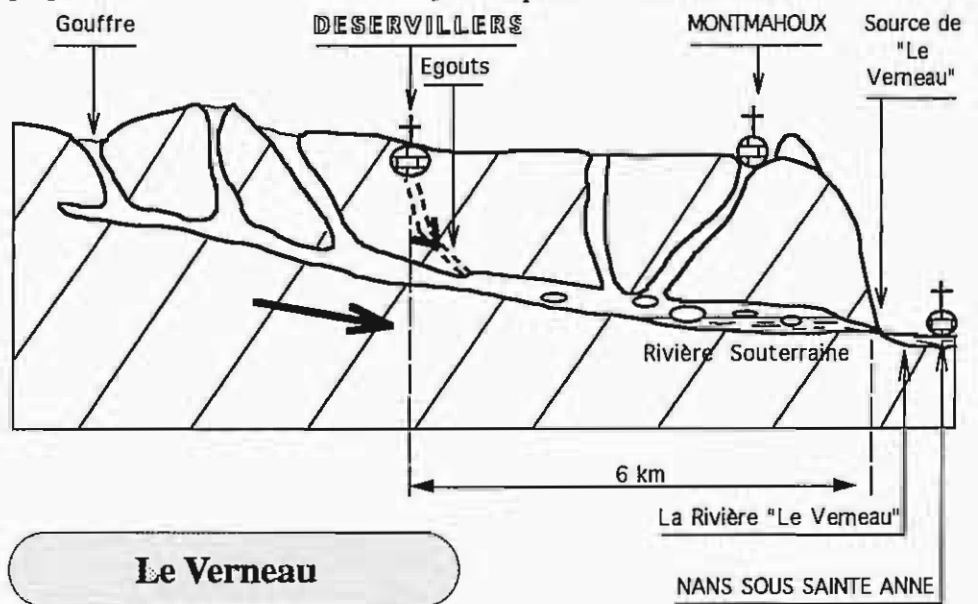
A 6 km de la source et 300m plus haut sur les plateaux calcaires jurassien du Doubs, le village de Déservillers rejette les eaux sales de ses égouts dans un trou du sol, une ancienne carrière servant de puits perdu.

Le bourg est modeste mais les eaux de lavage de la laiterie fromagerie (et parfois même des réjets de petit lait), en augmentent le volume des effluents : le rejet équivaut à celui d'une petite ville d'environ 1200 habitant.

Chez les amateurs de spéléologie, la contrée est célèbre. En effet l'une des plus grande rivière souterraine de France a ici été explorée. L'ennui est que cette circulation hypogée passe à proximité de Déservillers pour résurger à la source du Verneau.

Les égouts du village et de la froma-

gerie rejoignent directement le verneau tant pis pour les excursionnistes souterrains qui



doivent s'y tremper ou progresser sur les parois rendues gluantes de matière organique.

Six km après leur infiltration, les eaux grasses putrides et autres miasmes rejetés sans aucune épuration par DESERVILLERS ressortent au grand jour à la source du Verneau...

**LA TENACITE A POLLUER SANCTIONNEE :**

Depuis 1976, la CPE, une association de protection de la nature s'est attachée à demander au maire de DESERVILLERS d'épurer ses eaux sales.

De guerre lasse, la CPE a déposée une plainte contre X auprès du Juge d'Instruction dont le dossier a démontré l'immobilisme du maire, conforté par le laxisme des administrations chargées de l'eau des départements du Doubs.



CPEPESC

### Carte-réponse à renvoyer

Besançon, le 30/12/1994

Cher ami(e),

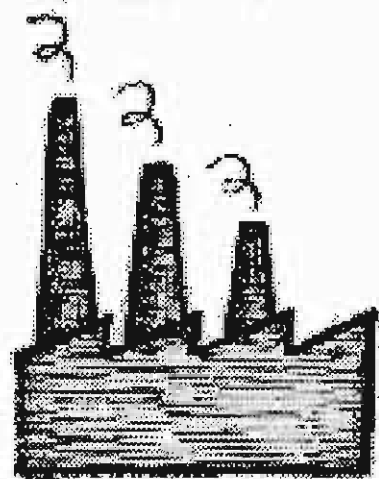
Votre abonnement (et éventuellement votre adhésion) arrive à échéance à la fin de l'année et nous n'avons pas enregistré votre renouvellement.

Nous vous remercions de répondre, par

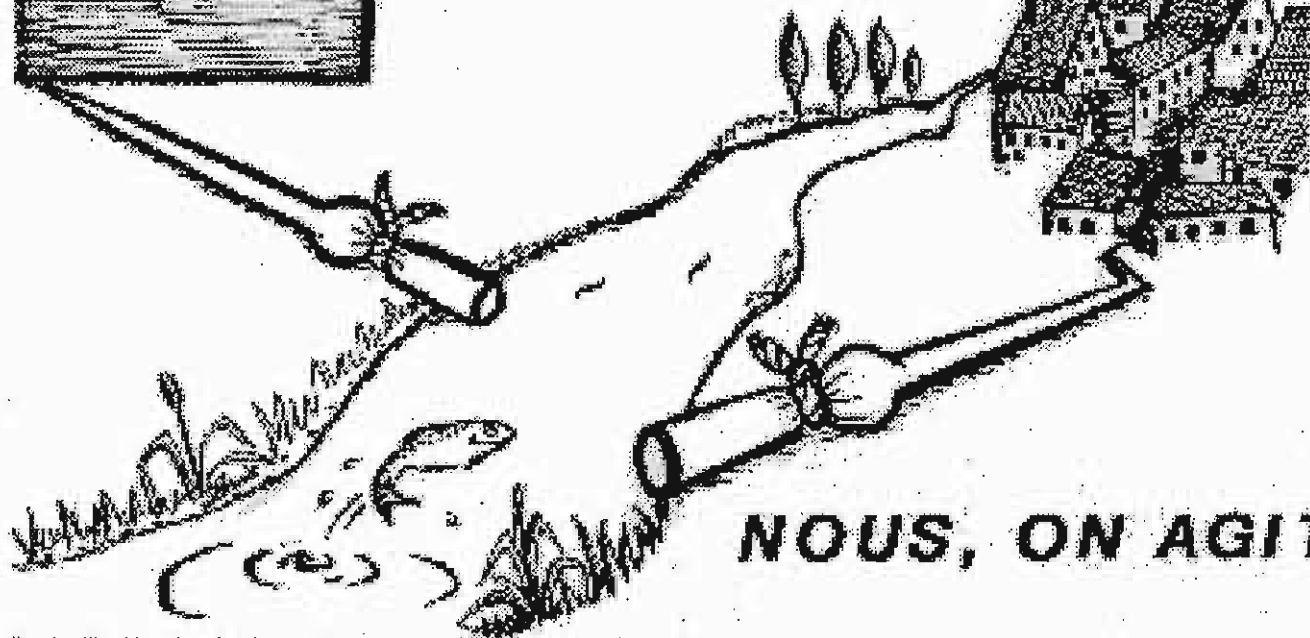
retour, au recto de cette carte afin de à recevoir quatre fois par an POLLU-STOP, dont le numéro spécial (à paraître en février), revue indispensable pour être informé de l'action de la C.P.E., dont vous soutenez certainement le combat.

P.S. Cette carte peut par erreur, se croiser avec votre paiement. Dans ce cas, veuillez la considérer comme nulle et nous le signaler en cochant la case 4.

# L'Engagement De La CPEPESC !



Certains  
déplorent...



**NOUS, ON AGIT !**

**CARTE DE REABONNEMENT  
POUR UN AN  
A POLLU-STOP  
ET DE READHESION  
À L'ASSOCIATION**

**REVUE D'INFORMATION ET  
D'ACTION AU SERVICE DE  
L'ENVIRONNEMENT**

Carte-réponse à renvoyer à C.P.E. 3, rue Beauregard. 25000 BESANCON

Mr, Mme, Mlle .....

Prénoms .....

Adresse .....

.....

Code postal .....

Ville .....

- 1  s'abonne ou se réabonne pour un an, et verse ci-joint la somme de 50 F
- 2  demande son adhésion ou renouvelle sa cotisation d'un montant minimum de 50 F à la C.P.E.
- 3  ne désire plus être membre de la C.P.E.
- 4  a déjà versé au mois de .....  
mon inscription et/ou mon abonnement.

# Des Dates A Retenir !

La Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux, du Sous-sol et des Cavernes a décidé de mettre en place depuis peu de temps une série de conférences dès-

tinées à la sensibilisation des adhérents de l'association en ce qui concerne la protection de l'environnement.

Aussi nous vous invitons à assister

aux conférences qui auront lieu au local de la CPE aux dates suivantes :

**le 08/02/95 à 19h**

**SATESE**

Rôle du SATESE

Les Stations d'Epuraton

*Intervenants :*

M. ROSSINI

M. BOUVERET

**le 22/02/95 à 19h**

**DRIRE**

Rôle de l'Inspecteur des Installations Clasées / Pouvoirs

*Intervenant :*

M. DUBEST

**le 15/03/95 à 19h**

Procureur de la République  
Justice & Environnement

Les Procédures

*Intervenant :*

F. OTTHOFFER

## Des Graffitis Anti-Canal Jettent Le Trouble Sur La Ville De BESANCON !



Voilà un graffiti qui ne passe pas inaperçu. Selon les journalistes de l'Est Républicain, des opposants au canal Rhin-Rhône ont "taggé" la passerelle des Glacis, qui enjambe la "rocade centre" à hauteur de la place Battant, et ce dans la nuit du jeudi 1<sup>er</sup> décembre au vendredi 2 décembre 1994. Un barbouillage qui a provoqué l'indignation de Bernard Régnier, adjoint à la circulation : "C'est inadmissible. Il y a d'autres moyens plus écologiques de convaincre les Bisontins", tempêtait-il le 2 décembre 1994.

Selon nos informations, d'autres graffitis du même type ont été réalisés sur chacune des voies d'accès à la ville de BESANCON (Sacrée Opération !).

La semaine suivante, les services de la ville ont réalisé les nettoyages nécessaires... Affaire à suivre !

Bulletin trimestriel d'information édité par la:  
**Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux, du Sous-sol et des Cavernes.**

3, rue Beauregard.

25000 Besançon.

Tél: 81-88-66-71 / Fax: 81-80-52-40

(Permanence tous les mercredi à partir de 19h00 au siège de l'association)

- **Dépôt légal: Janvier 1995** -

**Abonnement:** 4 numéros par an:

Tarif normal: 50,00 francs

Tarif de soutien: 100,00 francs

N° Comm. par. presse: 64777

**Directeur de Publication:** F. Devaux

**Impression:** CPEPESC, 3 rue Beauregard, F-25000 Besançon.